



L'habilitation électrique : BO - HO

Objectifs	Contexte											
<p>Accomplir en sécurité les tâches d'ordre électrique liées à son activité, et, pour ce faire, maîtriser les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les effets du courant électrique sur l'organisme • Evaluer l'importance du risque électrique • Appréhender le mécanisme des accidents électriques 	<p>L'habilitation est la reconnaissance par son employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches d'ordre électrique liées à l'activité professionnelle.</p>											
<p>Contenu</p> <p>1. <u>Rappels sur les notions d'électricité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les volts et les ampères • Loi d'Ohm, effet Joule • Alternatif et continu <p>2. <u>Les définitions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les domaines de tension • Les classes de matériels • Indices de protection des enveloppes • Le voisinage <p>3. <u>Les dangers du courant électrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lésions provoquées par le courant • L'influence de l'intensité • L'influence de la durée • L'influence de la résistance • L'influence du trajet • Le mécanisme de l'accident (contacts directs et indirects) • La prévention des accidents, les équipements de protection <p>4. <u>La réglementation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le décret du 14 novembre 1988 • Le carnet de prescription UTE C18-510 <p>5. <u>L'habilitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition et niveaux • Contraintes, limites et responsabilités des intervenants • Les zones réservées • Le recyclage • Les procédures 	<p>L'habilitation BO, HO est nécessaire à des non-électriciens pour accéder à des locaux normalement réservés à des électriciens, et pour y mener des travaux d'ordre non-électrique.</p> <p>Méthode pédagogique</p> <p>Un contrôle des connaissances réglementaires validera le niveau d'habilitation auquel le participant pourra prétendre.</p> <p><i>Attention</i> <i>La réglementation de l'UTE va évoluer au 1^{er} trimestre 2012. Ce contenu et sa durée seront alors révisés en fonction des modifications. <u>Les habilitations obtenues avant le changement seront toutefois validées pour une période de 3 ans</u></i></p>											
<p>Public</p> <p>Techniciens de maintenance Electriciens Opérateurs de production</p>	<p>Durée : 1 jour</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none;">3 février 2012</td> <td style="border: none;">21 septembre 2012</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">9 mars 2012</td> <td style="border: none;">26 octobre 2012</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">6 avril 2012</td> <td style="border: none;">23 novembre 2012</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">8 juin 2012</td> <td style="border: none;">17 décembre 2012</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">6 juillet 2012</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	3 février 2012	21 septembre 2012	9 mars 2012	26 octobre 2012	6 avril 2012	23 novembre 2012	8 juin 2012	17 décembre 2012	6 juillet 2012		<p>Référence : H1</p> <p><u>Tarif H.T.</u> : 245 €</p>
3 février 2012	21 septembre 2012											
9 mars 2012	26 octobre 2012											
6 avril 2012	23 novembre 2012											
8 juin 2012	17 décembre 2012											
6 juillet 2012												